



COMMUNIQUE

L'Association des Avocats Conseils d'Entreprises apporte son plein soutien à la journée d'action des Syndicats de Magistrats.

Elle s'associe à leur préoccupation face aux incohérences d'une politique pénale entraînant, sous haute surveillance de la Chancellerie, un surpeuplement inégalé de prisons inaptes à recevoir autant de condamnés ou de mis en examen, encore moins à soigner ceux d'entre eux qui sont malades, et à préparer la réinsertion des personnes condamnées .

Elle rappelle son exigence d'indépendance absolue des juges du siège et leur liberté d'appréciation du quantum des peines qu'ils prononcent.

Elle rappelle aussi que les représentants du Ministère Public sont d'abord des Magistrats et non des fonctionnaires d'exécution.

Elle dénonce l'abus de la procédure de garde à vue, considérée comme le mode d'enquête banalisé de toute infraction.

Elle souligne enfin qu'aucune amélioration de la politique pénale ne sera possible sans qu'y soient associés les avocats, défenseurs autant des victimes que des personnes poursuivies, et dont la présence est évidemment indispensable durant la garde à vue.

Fait à Paris le 23 octobre 2008